

<http://www.cpalb.fr/pour-sauver-les-roselieres-le-lac-du-bourget-va-baisser-de-70-cm>



Pour sauver les roselières, le lac du Bourget va baisser de 70 cm

- Le lac du Bourget - Les nouvelles du lac -



Date de mise en ligne : samedi 9 septembre 2017

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

Sommaire

- [Pour sauver les roselières, le](#)
- [Les roselières contribuent \(â€!\)](#)

Article trouvé dans le [Dauphiné Libéré](#), édition papier, du vendredi 1er septembre 2017

Pour sauver les roselières, le lac du Bourget va baisser de 70 cm

A partir de demain, une baisse exceptionnelle du niveau du lac du Bourget va s'enclencher. Une opération, pilotée par le comité intersyndical pour l'assainissement (Cisalb), qui a pour objectif de récréer des conditions plus favorables au développement des roselières. Les racines des roseaux ayant besoin d'être à l'air libre pour s'étendre et se densifier. Un enjeu majeur.

« Depuis les années 1950, la surface des roselières lacustres, un milieu naturel très riche en biodiversité et élément structurant des paysages du lac du Bourget, s'est réduite de moitié, passant de 50 hectares à 26. En cause, l'urbanisation des berges, le développement du tourisme (plages, ports â€!) et surtout, depuis 1985, un marnage naturel des eaux du lac devenu insuffisant pour permettre aux roselières de se régénérer dans de bonnes conditions ayant pour origine les aménagements hydroélectriques du Haut Rhône et la construction d'un barrage au débouché du canal de Savières (lire par ailleurs) », expliquent Michel Dantin, président du Cisalb et Sébastien Cachera chargé de mission des milieux aquatiques.



Roselières du lac du Bourget À partir d'aujourd'hui, le comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget, représenté ci-dessous par Michel Dantin (président) et Sébastien Cachera (chargé de mission), va lancer la baisse exceptionnelle du niveau de l'eau du lac du Bourget.

Une opération renouvelée tous les quatre ans

Régulé ainsi depuis plus de 30 ans par la Compagnie nationale du Rhône, exploitant du barrage de Savières pour l'État, le niveau du lac passe courant octobre de sa cote d'été (231,5 m [Attitude donnée dans l'ancien système orthométrique.] de juin à fin septembre) à une cote d'hiver fixée à 231,2 m. Une baisse d'environ 30 cm qu'il a été

décidé de porter cette année à 70 cm en l'avançant également dans le temps. Soit au 1^{er} septembre.

Si cette amplification de la baisse n'a rien de très spectaculaire en soi, le niveau du lac ne diminuera que de un à quatre cm par jour, il faudra néanmoins être attentif à ses impacts en termes de baignade et de navigation. « Si cette baisse décidée venait à être contrariée par de fortes précipitations avec un volume d'eau trop important à évacuer, l'opération sera reportée en 2018 », précisent les deux hommes. Enfin, il est à ajouter que cette cote basse portée à 230,8 m était atteinte avant 1985 en moyenne tous les quatre ans.

La baisse du lac, obtenue dès fin septembre, sera maintenue tout au long du mois d'octobre, et à partir du 1^{er} novembre le lac remontera naturellement à sa cote hivernale. Pour retrouver un rythme de variation favorable aux roselières cette baisse sera renouvelée tous les quatre ans.

Le suivi de l'opération et ses résultats sur la biodiversité seront analysés par le Cisalb et le Conservatoire d'espace naturel de la Savoie. Au-delà d'un diagnostic complet, on y attend une exondation des sédiments n'ayant pas bénéficié d'une mise à l'air depuis 30 ans, une minéralisation des matières organiques et surtout un renforcement et une stimulation des rhizomes de roseaux par une meilleure oxygénation.

Guy JACQUEMARD

Les roselières contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau

Ceinture végétale indispensable, les roselières, composées essentiellement de roseaux, de massettes et de scirpes (joncs des tonneliers), mais aussi de plantes immergées ou flottantes jouent un rôle capital pour le bon équilibre du lac.

Contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau, les roselières permettent une respiration naturelle du lac, à celui-ci de s'auto épurer, de se vivifier et de cicatrifier la végétation littorale. Milieu très riche et véritable réservoir de biodiversité tant pour les oiseaux que pour divers invertébrés elles permettent également à de nombreuses espèces animales de trouver un refuge, de se nourrir et de se reproduire.

Le maintien du niveau du lac dans une frange réduite voit la houle et les déchets flottants transportés venir heurter la rive toujours au même niveau avec pour conséquence l'érosion des sédiments support des roselières et le cisaillement des roseaux.

Afin de sauver ces milieux remarquables, et nécessaires à l'équilibre du lac, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN Savoie) a déjà expérimenté diverses techniques de restauration et organise régulièrement avec les associations des chantiers de ramassages de déchets dans les roselières.



Roselières du lac du Bourget Les roselières composées de roseaux, de massettes et de scirpes jouent un rôle

capital pour le bon équilibre du lac

L'INFO EN + LES OPÉRATIONS PRÉALABLES

Les opérations préalables qui ont été effectuées avant cette baisse exceptionnelle qui débutera aujourd'hui.

- 2014-2015 : curage des ports du lac du Bourget.
- 2016 : entretien de la végétation des berges du canal de Savières.
- 2017 : curage partiel des hauts fonds du canal de Savières.
- Au mois d'août 2017 : trois stagiaires de l'Université Savoie MontBlanc ont parcouru les roselières pour prendre toutes une série de mesures (densité, diamètres, hauteur et taux de floraison, coupes de tiges pour mesurer les tissus) et établir un état sanitaire avant la baisse des eaux.

Pourquoi a-t-on régulé le niveau du lac du Bourget ?

La problématique de la régulation du lac s'est posée avec l'aménagement hydroélectrique du Haut-Rhône à la fin des années 1970. En dérivant une partie importante du débit du Rhône vers la future usine de Belley, l'aménagement a engendré, de facto, une baisse du fleuve au débouché du canal de Savières, exécutoire naturel du lac.

On y a donc construit un barrage pour maintenir le niveau du lac du Bourget avec une consigne d'exploitation comprenant deux niveaux en dessous desquels le lac ne descend plus : 231,50m en été et 231,20m le reste de l'année. Ce faisant, cette réalisation maintient le niveau du lac du Bourget à une valeur acceptable sans obérer les enjeux touristiques du territoire.

Baignade et navigation : ce qu'il ne faut pas faire

Pour la sécurité de tous, un arrêté préfectoral du 18 juillet interdit les sauts et plongeon dans le lac durant toute la durée de l'opération.

Concernant la navigation, il est conseillé de rester vigilant en zone littorale. Un avis à la batellerie répertoriant les zones les plus dangereuses est consultable sur www.vnf.fr. Il est recommandé d'éviter la navigation sur le canal de Savières. La navigation dans les ports est possible, tous les ports publics à l'exception du port de Mémard ont été curés en prévision de cette baisse. Il est demandé à tous de bien ajuster les longueurs d'amarres. Enfin la mise à l'air libre des sédiments et des secteurs colonisés par les herbiers pourrait entraîner le développement d'odeurs.